

Mauguio, le 18 juin 2021

Objet : Menace sur l'avenir des infirmières et infirmiers libéraux et dégradation de notre système de santé

Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

Suite à mes correspondances en date du 4 octobre 2019 et du 20 avril 2021, je me permets de vous alerter une nouvelle fois car ce que nous craignons est malheureusement en train de se concrétiser. Cela veut dire que non seulement la profession d'infirmière libérale est menacée à court terme mais que notre système de santé va être profondément dégradé.

Suite à une décision du Haut Conseil des Professions Paramédicales, les aides-soignantes vont gagner en autonomie. Leur statut libéral est en passe d'être acté. Un décret a d'ores et déjà été rédigé. Selon ses termes, « l'aide-soignant peut réaliser, de sa propre initiative, les soins courants de la vie quotidienne définis par arrêté du ministre chargé de la santé. » Un certain nombre d'actes infirmiers vont leur être transférés. Ils pourront parfois effectuer ces actes sans en référer à une infirmière ou à un infirmier. Un arrêté relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant est paru au Journal Officiel du 12 juin.

Il ne s'agit pas de se confronter à la profession d'aide-soignant qui d'ailleurs ne demandait même pas l'ensemble de ces réformes mais de faire en sorte que notre système de santé fonctionne au mieux pour les patients et les soignants.

Très concrètement, cette réforme menace notre profession à court terme. Les infirmières et les infirmiers libéraux qui assurent le maintien à domicile des personnes âgées vont être dépossédés d'une partie de leur activité. La sécurité des patients risque d'être impactée. Si ces réformes se traduisent concrètement, nous allons être confrontés à des problèmes sanitaires en chaîne.

Il est indispensable au contraire de définir une véritable politique d'avenir pour la prise en charge des personnes âgées, de la dépendance, du grand âge, de la fragilité. La logique du

96 rue Icare – 34130 Mauguio – Tél. : 04 99 13 35 05 – Email : contact@convergenceinfirmiere.com

www.convergenceinfirmiere.com

moins disant, du moindre coût ne doit pas prévaloir faute de quoi le niveau de prise en charge sera altéré et l'espérance de vie impactée.

Je me permets d'insister une nouvelle fois sur le fait que toutes les études démontrent que l'utilisation d'un personnel moins qualifié est très néfaste pour le patient :

-Une étude longitudinale canadienne relative à une cohorte dynamique d'environ 125 000 patients démontre que l'utilisation systématique de personnel moins qualifié augmente de manière significative et indépendante le risque de mortalité en milieu hospitalier.

-Un rapport conjoint de l'OCDE, de l'OMS et de la Banque mondiale intitulé *Delivering Quality Health Services – a Global Imperative for Universal Health Coverage* indique que des services de santé de faible qualité freinent l'amélioration de la santé dans les pays, quel qu'en soit le niveau de revenu. Les maladies associées à des soins de mauvaise qualité font peser des dépenses supplémentaires sur les familles et les systèmes de santé.

-L'étude observationnelle RN4CAST a analysé les données de sortie pour 422 730 patients âgés de 50 ans et plus ayant subi une chirurgie commune dans 300 hôpitaux et les ont mis en relation avec la charge de travail et le niveau d'éducation et de formation des infirmières (données pour les années 2007-2010), de neuf pays européens. Une augmentation de la charge de travail des infirmières de patient supplémentaire par infirmier correspond à une hausse de 7% du risque de mort pour le patient. Chaque augmentation de 10% de la proportion d'infirmière qualifiée niveau licence se traduit par une baisse de 7% de la mortalité. La réduction des effectifs infirmiers par souci d'économie pourrait affecter l'état de santé des patients, avertissent les auteurs pour lesquels mettre davantage l'accent sur l'éducation de cette profession pourrait réduire les décès évitables à l'hôpital. L'étude a été réalisée en Belgique, Angleterre, Finlande, Irlande, Pays-Bas, Norvège, Espagne, Suède et Suisse.

-Selon les résultats de l'étude "Nursing skill mix in European hospitals : cross-sectional study of the association with mortality, patient ratings and quality of care", remplacer un infirmier par un aide-soignant pour 25 patients augmente le risque de décès de 21%.

-Tout récemment, une étude publiée dans *The Lancet* le 11 mai 2021 indique de manière très claire que le pronostic des patients s'améliore en fonction du ratio infirmière/patient.

Nous sommes en France 127 000 infirmières et infirmiers libéraux. Nous prenons en charge plus d'un million de patients par jour. Nous avons d'ores et déjà alerté l'ensemble de notre profession et nous allons bien évidemment informer les patients et leurs familles. Nous souhaitons qu'un maximum de nos concitoyens puissent relayer ce message de très vive inquiétude auprès de vous.

Nous déploierons par ailleurs toutes les actions nécessaires (boycott des vaccinations, boycott des dépistages, etc.). Enfin, nous avons appelé les organisations de professionnels de santé qui souhaitent s'opposer à cette dégradation programmée de notre système de santé de se mobiliser avec nous. Nous voulons que chaque citoyen puisse être éclairé lors des élections à venir afin que ceux qui soutiennent les dérives vers un système de santé à bas coût puissent être sanctionnés.

Nous vous demandons de vous opposer à tous les textes qui vous seraient soumis de nature à fragiliser la prise en charge des patients et saisir de Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé afin de l'alerter avant qu'il ne soit trop tard.

Dans l'attente de vous lire,

Je vous prie d'agréer, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma haute considération.

Ghislaine SICRE

Présidente de Convergence Infirmière

